



27 Boulevard Blaise Pascal - BP 569  
36019 Châteauroux cedex  
☎ : 02.54.53.55.00  
📠 : 02.54.07.28.12

**Note à lire et à remettre aux  
Responsables Légaux**

**Année Scolaire 2019/2020**

Vous êtes inscrit pour l'année scolaire au Lycée Polyvalent Blaise Pascal.

La carte magnétique qui vous a été remise, permet:

- **à tous les élèves:** l'accès contrôlé au portillon d'entrée situé boulevard Blaise Pascal (chaque élève est tenu d'utiliser sa carte d'accès pour entrer au lycée)
- **aux Demi-pensionnaires,** d'accéder au service de restauration pour les repas du midi du lundi au vendredi de 11h30 à 13h15
- **aux Internes,** d'accéder au **service restauration** pour le petit déjeuner entre 7h00 et 7h45 (sauf le lundi matin), au déjeuner entre 11h30 et 13h15 et au dîner entre 18h45 et 19h30 (sauf le vendredi soir) et à **leur chambre.**

L'accès au self implique le respect des règles de fonctionnement du service de restauration.

**La carte d'accès est nominative et strictement PERSONNELLE.** En cas d'oubli, l'élève n'aura accès au self qu'à partir de 12H30 (2<sup>ème</sup> service).

En cas de **perte ou de vol de la carte**, l'élève devra prévenir immédiatement les services financiers. Une nouvelle carte lui sera délivrée ; **elle sera facturée 4,65 €.**

**Tarifs**

<i>Forfaits</i>	<i>2019</i>			<i>2020</i>	
	<i>Trim2 Janv.-Mars 2019</i>	<i>Trim3 Avril- Juin 2019</i>	<i>Trim1 Sept- Déc. 2019</i>	<i>Trim2 Janv.- Mars 2020</i>	<i>Trim3 Avril- Juin 2020</i>
Internat	533,46 €	407,94 €	721,74 €	<b>Tarifs non connus à ce jour</b>	
Demi-pension 5 jours	192,78 €	147,42 €	260,82 €		
Demi-pension 4 jours	154,98 €	117,18 €	207,90 €		

**Elèves boursiers nationaux :**

Le montant de la bourse nationale est affecté en priorité au paiement des frais de pension et de demi-pension. La famille ne règle que le montant restant éventuellement à sa charge (tarif trimestriel moins montant de la bourse).

**Remises d'ordre**

Des remises d'ordre pour absence peuvent être accordées dans les conditions suivantes:

**De plein droit :**

- Stage obligatoire, amenant l'élève à prendre son repas en dehors d'un établissement scolaire.
- Séjour pédagogique, (sauf appariements, échange d'élèves, repas fournis par le lycée)
- Décès de l'élève,
- Départ de l'établissement.

**Sur demande écrite des familles :**

- Absence justifiée par le représentant légal, d'au moins 1 semaine consécutive, décomptée en jours d'ouverture du service de restauration : soit 5 jours consécutifs
- Changement de régime
- Exclusion temporaire

Les remises d'ordre sont également accordées pour les élèves en cas de service non assuré par l'établissement.

Attention : le départ anticipé pour cause d'examen ou d'arrêt des cours est pris en compte dans le calcul du forfait et ne donne pas lieu à remise supplémentaire.

Calcul de la remise d'ordre : le calcul se fera au prorata des tarifs en vigueur.

Les forfaits permettant d'établir des tarifs préférentiels, il est important de noter que :

- Sauf courrier adressé au Chef d'établissement, aucune remise d'ordre ne sera accordée en cas de non fréquentation injustifiée du Restaurant Scolaire.
- aucun changement de régime ne sera autorisé après le 20 septembre pour le 1<sup>er</sup> trimestre (septembre à décembre 2019), sauf cas très exceptionnel laissé à l'appréciation du Proviseur.
- Pour les trimestres suivants, les demandes de changement de régimes formulées par les familles ou les élèves majeurs (formulaire téléchargeable sur le site web du lycée, onglet "Hébergement"), doivent être reçues par l'établissement au plus tard 2 semaines avant l'issue de chaque terme, pour une prise d'effet à compter du terme qui suit.

### Paiement des pensions

Les frais de demi-pension et de pension sont payables d'avance, au début de chaque trimestre en tenant compte de la notification d'attribution ou de reconduction de bourses (dans ce cas contacter le Service des Frais Scolaires)

Les familles qui éprouveraient des difficultés financières peuvent demander une aide au titre du fonds social ou de l'aide région. Les dossiers de demandes peuvent être retirés dans l'établissement aux services suivants :

- service social en faveur des élèves, Bâtiment E
- service Frais scolaires, Administration
- secrétariat élèves, Administration.

Par ailleurs, si la famille le désire, elle peut régler les frais de manière échelonnée selon les modalités suivantes :

- Dès le début du trimestre, faire une demande écrite à adresser au chef des services administratifs et financiers du Lycée ou contacter par téléphone le Service des Frais Scolaires.
- à réception de la demande, il est établi un échéancier en accord avec la famille et le service financier.

Les paiements suivants sont acceptés :

- ✓ en espèces à la caisse de l'établissement
- ✓ par Carte Bleue
- ✓ par chèque à l'ordre de :  
Agent comptable du Lycée Blaise Pascal Châteauroux
- ✓ par virement Bancaire à l'ordre de :  
L'Agent comptable du Lycée Blaise Pascal  
IBAN n°: FR76 1007 1360 0000 0010 0013 653 BIC : TRPUFRP1
- ✓ par Télépaiement

**En précisant les nom, prénom et classe de l'élève concerné.  
L'Établissement n'effectue pas de prélèvement automatique.**

Fait à Châteauroux, le 28 février 2019

Le Chef des Services  
Administratifs et Financiers

Philippe CAILLAT

Le Proviseur

Bruno DI NALLO



Année scolaire 2019/2020

## Demande d'admission à l'internat

L'élève	Responsable légal 1	Responsable légal 2
Nom/Prénom :	Nom/Prénom :	Nom/Prénom :
Classe :	Adresse :	Adresse :
Date de naissance :		
	Téléphone	Téléphone
	Fixe :	Fixe :
	Portable :	Portable :
<b>Désignation d'un correspondant :</b> Personne de confiance pouvant être sollicitée par l'établissement en cas de situation d'urgence (problème de santé, problème de discipline, fermeture de l'internat ...)		
Nom/Prénom :	Adresse :	
Téléphone		
Lien avec la famille/l'élève :		
<b>Je n'ai pas de correspondant, je m'engage donc à me rendre disponible en cas de situation d'urgence.</b>	Signature :	
Demande déposée le :	Visa du service Vie Scolaire :	

ACCORD		REFUS	
Liste principale		N° chambre attribuée :	
Liste supplémentaire	N° :		
Signature Proviseur			

**L'admission définitive à l'internat est subordonnée à :**

- **La capacité d'accueil (lycéens prioritaires sur les étudiants)**
- **La communication des coordonnées d'un correspondant pouvant être sollicité en cas d'urgence**



## ADMISSION A L'INTERNAT

L'internat est un service rendu à un élève afin qu'il bénéficie de conditions de travail personnel les plus favorables pour ses études.

L'internat est essentiellement un lieu d'études, de détente et de repos.

L'admission à l'internat n'est pas un droit ; elle est valable pour la durée de l'année scolaire.

En début ou fin d'année scolaire au lycée, une demande d'admission est à effectuer, à l'inscription comme lors de la réinscription.

La réinscription à l'internat sera faite pour un(e) lycéen(ne), si aucun problème de comportement n'a été noté l'année précédente et dans la limite des places disponibles.

Pour toutes les demandes, **une réponse sera transmise** suite à la réunion de la commission internat, **entre le 8 et le 12 juillet**, sous la forme d'une liste affichée à l'entrée de l'établissement, également consultable sur le site internet du lycée et sur le site Pronote. **Aucune réponse ne sera donnée par téléphone.**

Les demandes des lycéen(ne)s sont prioritaires à celles des étudiant(e)s en BTS.

## FICHE D'URGENCE

2019 / 2020

- **En cas d'urgence** pour un élève accidenté ou malade, les personnels de l'Education Nationale sont dans l'**obligation d'appeler le centre 15**. Le médecin régulateur est chargé d'évaluer la gravité de la situation et de mobiliser l'ensemble des ressources disponibles (médecins généralistes, pompiers, ambulances privées ou SMUR). Il convient de leur faire confiance.
- **La famille est immédiatement avertie par l'établissement scolaire.**
- Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital, qu'accompagné de sa famille.

**NOM :** \_\_\_\_\_ **PRENOM :** \_\_\_\_\_ **Classe :** \_\_\_\_\_

**Date et lieu de naissance :** .... / .... / ..... à ..... N° de sécurité sociale : \_\_\_\_\_

Centre de sécurité sociale Nom et adresse : .....

Assurance scolaire Nom et adresse : .....

Date du dernier rappel du vaccin antitétanique : ..... ***Joindre une photocopie de toutes les vaccinations du carnet de santé.***  
(pour être efficace, cette vaccination nécessite un rappel entre 11 et 13 ans, à 25 ans, ....).

**Observations particulières** que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement :  
(allergies, traitements en cours, précautions particulières, ....) : .....

• **Renseignements sur les parents (ou le responsable légal) :**

**NOM :** ..... **Prénom :** .....

Adresse complète : .....

• **Merci de nous donner le maximum de numéros de téléphone :**

Responsable légal 1

🏠 domicile : \_\_\_\_\_ 📱 portable : \_\_\_\_\_ ☎️ travail : \_\_\_\_\_

Responsable légal 2 (si différents du 1)

**NOM :** ..... **Prénom :** .....

🏠 domicile : \_\_\_\_\_ 📱 portable : \_\_\_\_\_ ☎️ travail : \_\_\_\_\_

Autre personne susceptible de vous prévenir rapidement

**NOM :** ..... **Prénom :** .....

🏠 domicile : \_\_\_\_\_ 📱 portable : \_\_\_\_\_ ☎️ travail : \_\_\_\_\_

• **Médecin traitant :**

**NOM :** ..... **Prénom :** .....

☎️ travail : \_\_\_\_\_

Fait à ....., le \_\_\_ / \_\_\_ / 2019

Signature  
du responsable légal 1 :

Signature  
du responsable légal 2 :

Signature  
de l'élève :

**DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire.**

***Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'attention des infirmières du lycée ou demander un RDV.***



**ADHESION et  
AUTORISATION PARENTALE  
année scolaire 2019 / 2020**

**ASSOCIATION SPORTIVE**



**Modalités d'inscription:**

- Remplir le formulaire ci-dessous
- Joindre un chèque de 20 euros à l'ordre de **AS Lycée Blaise Pascal**
- Attention l'adhésion est **obligatoire pour les élèves de la Section Futsal**

**Je soussigné:**

NOM : ..... Prénom : .....  
 Père  Mère  Tuteur  Autre membre de la famille  Elève lui même

Adresse : .....  
 CP/ VILLE : .....  
 Tél : ..... ..... @.....

**Autorise mon enfant :** Sexe : F M Classe : .....  
 NOM : ..... Prénom : .....  
 Né(e) le : ..... / ..... / ..... Nationalité : .....  
 Tél et mail de l'élève: ..... @.....

**à participer à toutes les activités proposées dans le cadre de l'Association Sportive du Lycée Blaise Pascal de Châteauroux. Exemple d'activités proposées :**

<b>Badminton</b>	<b>Handball</b>	<b>Basket-ball</b>	<b>Rugby</b>
<b>Football</b>	<b>Futsal</b>	<b>Musculation</b>	<b>Journées Plein Air</b>

**Autre personne à prévenir en cas d'urgence:**

NOM : ..... Prénom : .....  
 Tél : ..... .....

**J'autorise le professeur responsable ou l'accompagnateur à prendre, en cas d'accident, toute mesure dictée par l'urgence.**

Fait à : ..... Signature : .....  
 Le : ..... / ..... / .....

**Maison des Lycéens Lycée Blaise Pascal**

**Objet :** Présentation de la M.D.L. et demande d'adhésion

Mesdames, Messieurs,

Courant Septembre 2019, l'assemblée générale de la Maison des Lycéens (M.D.L.) va se réunir conformément aux statuts, et une équipe va être mise en place pour une durée d'un an. Elle est constituée exclusivement d'élèves.

La Maison des Lycéens est une association à but non lucratif, placés sous le régime général de la loi de 1901.

La M.D.L. étant conçue comme un outil pédagogique dans un but d'éducation à la citoyenneté, les élèves sont chargés de sa gestion et de son animation. Elle est un « outil essentiel du développement de l'action culturelle au sein de l'établissement ».

Au lycée, la M.D.L. a eu comme projet et action de :

- faire partir des élèves à Disneyland durant une journée,
- rénover et de créer un foyer plus attractif pour les élèves de l'établissement (en cours),
- la gestion d'une cafétéria lors des différentes pauses entre les cours,
- l'organisation de deux soirées d'internat avec de la musique, boissons et sucreries à disposition et la participation au bal des terminales et BTS.

D'autres activités seront proposées durant l'année 2019-2020 afin de diversifier celle-ci.

Comme pour toute association, l'adhésion fait l'objet d'une demande volontaire. Une cotisation annuelle de **7€ minimum** est nécessaire pour pouvoir nous aider à réaliser nos projets. Nous comptons sur votre solidarité. Plus les élèves s'investissent, plus notre établissement prendra vie.

Tous les membres du bureau se joignent à moi, pour vous exprimer notre sincère considération. Les membres du bureau de la Maison des Lycéens

✂.....✂.....✂.....

Madame, Monsieur .....  
 Responsable de l'élève .....  
 en classe de .....

Autorise mon fils, ma fille, à adhérer à l'association de «la Maison Des Lycéens du lycée Blaise Pascal»

Je paye l'adhésion de 7 €

Je paye l'adhésion de 7 € et je fais un don de .....€

Par chèque bancaire (ou postal) à l'ordre ' *Maison des lycéens Blaise Pascal*'.

Fait à ..... Le.....

Signature des responsables légaux

ANNEE SCOLAIRE : 2019/2020

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS - SERVICES FINANCIERS**

**L'ELEVE**

NOM : ..... Prénom : .....

Classe : .....

Date de Naissance : .....

**Choix du Régime :**

EXTERNE

( **Cocher la case utile** )  Demi Pensionnaire 4 J ( Lu Ma je Ve )

Demi Pensionnaire 5 J

INTERNE

Les changements de régimes éventuels sont possibles, en fin de trimestre conformément au règlement Régional du Service Restauration (Consultable sur le site du Lycée).

A, ....., Le .....

Signature du responsable

**Réservé à l'Administration**

Vu et pris connaissance, Service Restauration, le .....

Vu et Pris connaissance, Service Frais Scolaires, le .....

Vu et Pris connaissance, Secrétariat Vie Scolaire, le .....